



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy - Copier électronique : ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p>Issuing Office – Bureau de distribution Burlington, Ontario, Canada</p>	<p>Title – Titre Services d’aéronefs à voilure tournante pour la pulvérisation d’herbicides par voie aérienne dans le cadre de lutte contre les phragmites à Long Point</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000057710</p>	<p>Amendment No. - N° de modif. 01</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2021-05-17</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) at – à 3:00 P.M. on – le 2021-06-16</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Heure avancée de l’Est</p>
	<p>F.O.B – F.A.B</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Heidi Noble heidi.noble@canada.ca</p>	
	<p>Telephone No. – No de téléphone</p>	<p>Fax No. – No de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2022-12-31</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Ontario, Canada</p>	
	<p>Security / Sécurité Le présent besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.</p>	

La demande de soumissions est modifiée comme suit :

Titre:

Supprimer: Services d'aéronefs à voilure tournante pour la pulvérisation d'herbicides par voie aérienne dans le cadre de lutte contre les phragmites sur la pointe Long

Insérer: Services d'aéronefs à voilure tournante pour la pulvérisation d'herbicides par voie aérienne dans le cadre de lutte contre les phragmites à Long Point

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

3.2 Emplacement des projets (appendice B de l'annexe A)

Supprimer:

3.2.4 Site 4 : L'extrémité de la pointe Long (PL) fait partie de la RNFLP et constitue la plus grande partie de la flèche de sable de la pointe Long (appendice B de l'annexe A). Elle s'étend sur environ 13 km depuis la frontière est du CS, vers l'est jusqu'au lac Érié. Au total, environ 187,4 ha occupés par des phragmites répartis sur l'ensemble de la PL doivent être traités par une combinaison de pulvérisation d'herbicides par voie aérienne et terrestre. La PL fournit un habitat rare pour de nombreuses espèces en péril et se compose en grande partie de prés de graminoides, de prés mixtes, de milieux aquatiques submergés peu profonds et de zones forestières. Des crêtes boisées sont dispersées sur la PL et seront protégées par des zones tampons afin d'éviter la pulvérisation d'herbicides par voie aérienne dans ces zones. Des zones tampons supplémentaires tenant compte des zones qui ne doivent pas être traitées, notamment la végétation abritant des espèces en péril et des zones de contrôle aux fins de recherche, seront intégrées dans la carte fournie à l'entrepreneur, et réduiront l'étendue totale de peuplements de phragmites à traiter dans le CS. L'herbicide ne doit être appliqué que sur les phragmites.

Insérer:

3.2.4 Site 4 : Le « Long Point Tip » (LP) fait partie de la RNFLP et comprend la majorité de la broche Long Point (appendice B de l'annexe A). Il s'étend sur environ 13 km depuis la frontière est du CS, vers l'est jusqu'au lac Érié. Au total, environ 187,4 ha occupés par des phragmites répartis sur l'ensemble du LP doivent être traités par une combinaison de pulvérisation d'herbicides par voie aérienne et terrestre. Le LP fournit un habitat rare pour de nombreuses espèces en péril et est en grande partie composé de prairies graminoides, de prairies mixtes, d'habitats aquatiques submergés peu profonds et de zones boisées. Des crêtes boisées sont dispersées sur le LP et seront protégées par des zones tampons afin d'éviter la pulvérisation d'herbicides par voie aérienne dans ces zones. Des zones tampons supplémentaires tenant compte des zones qui ne doivent pas être traitées, notamment la végétation abritant des espèces en péril et des zones de contrôle aux fins de recherche, seront intégrées dans la carte fournie à l'entrepreneur, et réduiront l'étendue totale de peuplements de phragmites à traiter dans le LP. L'herbicide ne doit être appliqué que sur les phragmites.

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.